

## **PROCESSUS DE SELECTION PARACANOE 2019-2020**

A moins de deux ans des Jeux Paralympiques et un an du championnat du Monde paracanoë de Szeged (Hongrie) qui attribuera les quotas paralympiques, il est important de partager les informations et le processus de sélection pour les deux saisons à venir.

### **Objectifs de ce processus :**

- Orienter les sportives et les sportifs vers l'objectif : l'Or à Tokyo 2020
- Valoriser la compétition et les performances à l'international,
- Permettre aux sportives et sportifs ayant démontré un fort potentiel de se préparer sans devoir effectuer la totalité des étapes de sélections.

### **Grands principes de sélection Equipe de France paracanoë 2019-2020 :**

- Les courses de sélection de l'Equipe de France paracanoë 2019 auront lieu lors de l'Open de France de Printemps du 20 au 22 avril 2019.

- Pour y participer, les athlètes devront avoir participé à l'Open de France d'hiver du 23 au 24 mars 2019 et posséder une classification leur permettant d'être éligible au niveau international.

- Les performances attendues à l'open de France et aux courses de sélection seront détaillées dans le document « règles de sélection paralympique 2019-2020 ».

- Les athlètes ayant déjà démontré un fort potentiel n'auront pas l'obligation de participer à l'ensemble du processus de sélection.

Plusieurs documents officiels viendront compléter et préciser ces informations très prochainement :

- la liste des athlètes identifié(e)s dans le collectif paracanoë « Objectif 2020 »,
- la liste des athlètes identifié(e)s dans le collectif paracanoë « Objectif 2024 »,
- le document des règles de sélection paralympique 2019 – 2020.